



12701 - Il est permis de se couper les cheveux de façon égale sans chercher à ressembler aux infidèles

question

Comment juger la manière dont les musulmans coupent leurs cheveux. Y-a-t-il des normes en la matière : faut-il couper les cheveux de manière égale ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Se couper les cheveux ou en prendre une partie et les traiter de manière qu'ils se développent et forment un volume qui atteint les épaules ou les oreilles sont permis, pourvu que cela ne soit pas dicté par la volonté de ressembler aux infidèles. Car il est interdit de chercher à leur ressembler même dans les actions qui sont en principe licites.

S'agissant de la mode qui consiste à couper une partie des cheveux et à laisser une autre partie, elle n'est pas permise. C'est le **qassa** qui a été interdit par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) selon un hadith authentique cité par al-Boukhari et par d'autres.

Ce qui est ici s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Il n'y a aucun mal à procéder à une coupe égale sans chercher à imiter la coiffure des infidèles et sans que les femmes cherchent à ressembler aux hommes ou inversement. La femme ne doit pas adopter une coiffure masculine.